

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE	

Membres absents :

M. Gilbert MENU	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Yves BERTELOOT
M. Jean-François DODET	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Michel ROTGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Rémi DELATTE	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gilles TRAHARD	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Réalisation d'un réseau "Eau Verte" - Sollicitation de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Pour l'arrosage des 17 kilomètres de plateforme enherbée des deux lignes de tramway, le Grand Dijon souhaite utiliser une ressource alternative à l'eau fournie par le réseau public d'eau potable. Toutefois, l'agglomération dijonnaise étant concernée par des mesures de préservation des ressources naturelles, la ressource alternative recherchée pour l'arrosage des espaces verts du tramway ne pouvait pas être un prélèvement nouveau dans le milieu naturel.

Le principe imaginé consiste à capter les 500 mètres cubes d'eau de nappe « dénommée eau verte » rejetés quotidiennement dans le réseau public d'eaux usées, afin de ne pas inonder les sous-sols du parking souterrain Trémouille à Dijon.

Après collecte de cette eau, un réseau de distribution et de stockage aux réservoirs Darcy et Montmuzard, permet tout au long des deux lignes de tramway de distribuer cette eau « jusque là perdue » pour l'arrosage des pelouses et des espaces verts limitrophes de Chenôve, Dijon et Quetigny. Le réseau s'étend jusqu'au centre d'exploitation et de maintenance des tramways et bus qui l'utilisera pour le lavage des rames notamment.

Ainsi, il est prévu de distribuer annuellement 100 000 mètres d'eau par ce réseau.

Dans le cadre du 9ème programme, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient les actions permettant d'optimiser la gestion de la ressource en eau.

Cette opération d'envergure, dont le coût est estimé à 2 200 000 euros HT, permet de réduire les besoins de prélèvement dans le milieu naturel en optimisant l'usage d'une ressource existante.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise sollicitera l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter au taux maximum, une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.